

SPPPI PACA

**Secrétariat Permanent
pour la
Prévention des Pollutions et des risques Industriels**

**GT Risques Majeurs
29/09/2011**

Ordre du jour

- 14h : Présentation SPPPI PACA (GH)
- 14h10 : Avancement du SPPPI (GH)
- 14h20 : **Communication à chaud ou communication de crise ? quelles attentes, quelles réponses possibles ?**
 - **14h20 : Que se passe t-il en cas d'accident ?** (GH)
 - **14h30 : Retour sur l'incident du 07/08/11** (J. Payan
Directeur HSEQ, CPB)
 - **15h00 : Quelles attentes des riverains?**
 - **15h45 : Quelles attentes des collectivités ?**
 - **16h15 : Qu'en pensent les acteurs de terrain ?**

Le SPPPI PACA : un lieu de rassemblement unique

Objectif : traiter des questions d'environnement industriel....

càd de toutes les activités générées
par l'industrie pouvant être facteur
de risques ou de nuisances.

- Être un lieu de débat et
de concertation
- être force de propositions dans la
recherche de solutions
- Mener des actions

....collégialement !



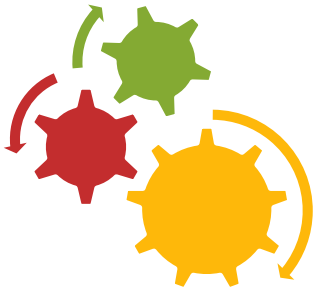
Le SPPPI : un outil unique



- d'**INFORMATION**, pour s'informer mais aussi informer les partenaires en matière d'environnement



- de **CONCERTATION**, pour débattre et donner son point de vue



- d'**IMPULSION** ou de **PROMOTION** d'**actions concrètes** de réduction des nuisances



- d'**ETUDES**, pour lancer en commun des études, actions, opérations concrètes de réduction des nuisances ou des risques, au-delà de ce que demande la réglementation

- **Traiter des questions d'environnement industriel**
 - De toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances
 - Pour les hommes, les biens et les milieux naturels
 - À court, moyen ou long terme
- **Rechercher des solutions** permettant de réduire les impacts industriels sur l'environnement et d'atteindre un bon état de sécurité industriel
- **Être un lieu de débat et de concertation**, c'est-à-dire un lieu où se construisent sur la base de la collégialité, du dialogue, et du respect mutuel, les orientations communes du SPPPI
- **Bien que n'ayant pas de pouvoir de décision finale**, le SPPPI a cependant un rôle d'impulsion, d'orientation et de propositions
- **Capitaliser** les expériences et les initiatives, **de susciter et de collecter** des études, **d'émettre** des avis et des recommandations
 - » *Extraits de la charte du SPPPI PACA*

Le SPPPI PACA : 40 ans de réalisations

- Diminution de 98% des rejets industriels dans l'eau (/30 ans)
- Diminution de 80% des rejets de polluants industriels dans l'air
- Mise en place des premiers PPI
- Élaboration de la fiche G/P
- Le Livre Blanc du TMD
- Le Guide des feux de forêts, Guide REX,
- Création du Cyprès, de la SRO,
- À l'initiative du PRQA
- Etc...



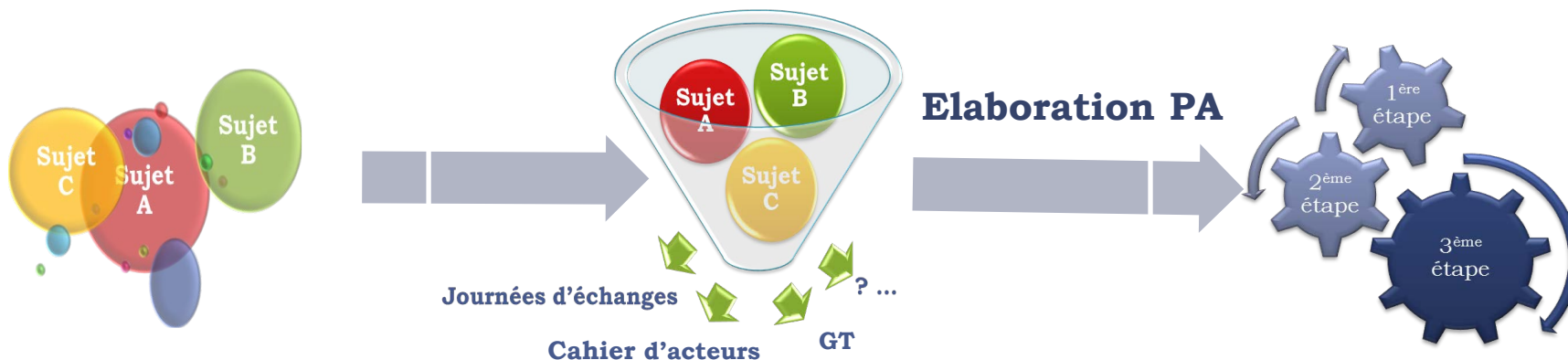
Grâce à :

- Dréal (DRE, DRIRE) Préfectures, ARS (DRASS), InVS, DDTM (DDAM)...
- Ademe, Inéris, GPMM, Agence de l'eau, BRGM....
- Industriels, Bureaux d'étude, Fédérations professionnelles, CCI, Environnement industrie ...
- Associations...
- AASQA, Cyprès, Gipreb, ICSI...
- Collectivités, Région PACA, Conseils Généraux...
- Universitaires, hôpitaux...
- Syndicats : CGT, CFDT...

Depuis le dernier GT Risques majeurs...

Etapes-clés

Consultation CO



1^{ers} GT

- Avril 2011
- Objectif : faire émerger les sujets

1^{er} Conseil d'Orientation

- 22 juin
- Objectif : hiérarchiser et définir les modalités d'actions

2^{èmes} GT (1 par thématique)

- Mettre en place les décisions
- Septembre
Santé/environnement,
Risques majeurs,
Déchets

Les projets du SPPPI PACA

- **RM1 : Création d'une boîte à outils PPRT**

Objectifs : Créer une boîte à outils répondant aux besoins des communes pour organiser la concertation et l'information du public en amont de l'approbation des PPRT.

- **RM2 : PPRT et après ?**

Objectifs : Anticiper les besoins des collectivités locales liés à la mise en œuvre des PPRT, réaliser un inventaire des actions d'accompagnement, proposer un protocole d'accompagnement, l'appliquer sur une zone pilote, en faire un retour d'expérience.

- **RM3 : Vers une culture du risque en PACA**

Objectifs : Définir et mettre en place des actions de sensibilisation au risque auprès de publics choisis

- **RM4 : Information sur le plan de modernisation**

Objectifs : informer sur l'avancée du plan de modernisation

➤ Réalisation conditionnée par l'obtention des financements

Ordre du jour

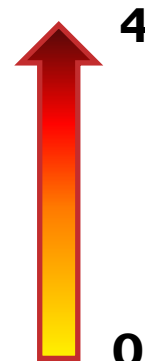
- 14h : Présentation SPPPI PACA (GH)
- 14h10 : Avancement du SPPPI (GH)
- 14h20 : **Communication à chaud ou communication de crise ?
quelles attentes, quelles réponses possibles ?**
 - **14h20 : Que se passe t-il en cas d'accident ?** (GH)
 - **14h30 : Retour sur l'incident du 07/08/11** (J. Payan Directeur HSEQ, CPB)
 - **15h00 : Quelles attentes des riverains ?**
 - **15h45 : Quelles attentes des collectivités ?**
 - **16h15 : Qu'en pensent les acteurs de terrain ?**

Fiche G/P (Gravité/Perception)

- A été élaborée à l'initiative du SPPPI PACA avec EI, les fédé prof, la Drire...
- 1^{ère} version date de 1995 suite à l'incident de Total La Mède (1992)
- **Obj** : Outil de communication des industriels envers les services de l'État, les collectivités
- **Périmètres** : obligatoire pour tous les Séveso seuil haut/seuil bas pour BdR et recommandée dans toute la région
- **Délai** : très rapide

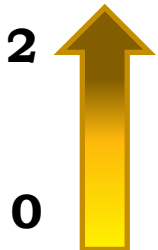
- G4 : accident majeur
- G3 : accident grave d'exploitation
- G2 : Incident notable d'exploitation
- G1 : Incident mineur d'exploitation
- G0 : opération ou évènement d'exploitation

- P2 : Forte perception
- P1 : Peu de perception à l'extérieur du site
- P0 : Pas de perception



4

0 Gravité



2

Perception 0

Par croisement des deux critères : évaluation de l'évènement et modalités de diffusion de l'information

Plan d'Opération Interne

- **Qui ?** : Obligatoire pour les sites soumis à autorisation
 - **Rédacteur ?** : l'exploitant
 - **Pourquoi ?** : définir l'organisation et les moyens adaptés permettant de maîtriser un accident circonscrit au site
 - **doc qui planifie l'organisation, les ressources, les stratégies d'intervention en analysant les accidents qui peuvent survenir**
 - **Responsabilités ?** :
 - c'est l'exploitant qui dirige les opérations avec ses moyens internes et le cas échéant avec des moyens externes privés
 - Si l'exploitant fait appel aux services d'incendie et de secours (SDIS)
 - Directeur des opérations de secours (DOS) = maire ou préfet selon le cas.
 - Commandement des opérations de secours (COS) = officier de sapeur pompier
 - Commande alors les moyens privés et publics engagés.
 - Fait l'objet de test à l'initiative de l'exploitant tous les ans
- **Plan d'organisation interne à l'industriel**

Plan Particulier d'Intervention (PPI)

- **Qui ?** : Obligatoire pour les sites soumis Seveso seuil haut
- **Quand ?** : **quand le sinistre sort des limites de l'établissement**
- **Rédacteur ?** : le préfet
Inclut dans le dispositif Orsec 5org. De la rép. De la séc.civ.)
- **Pourquoi ?** prévoir la mobilisation des services de secours publics (sapeurs pompiers, gendarmes, police, SAMU), de l'ensemble des services de l'Etat (DDE, DRIRE, DDASS, etc.), communes et acteurs privés (exploitant, associations, gestionnaires de réseaux, etc.).
- **Périmètre** : établi sur l'ensemble des phénomènes dangereux quelles que soient leur intensité et leur gravité
 - Définit les stratégies de protection des populations et d'intervention à adopter en fonction de la nature et de l'étendue des effets, de leur gravité et de leur cinétique.
- **Responsabilités ?** :
 - Préfet qui prend la direction des opérations
 - Les mesures de protection des populations prévues dans le PPI seront levées progressivement par l'autorité préfectorale dès que tout risque pour la population sera écarté.

Retour sur l'incident du 07/08/11

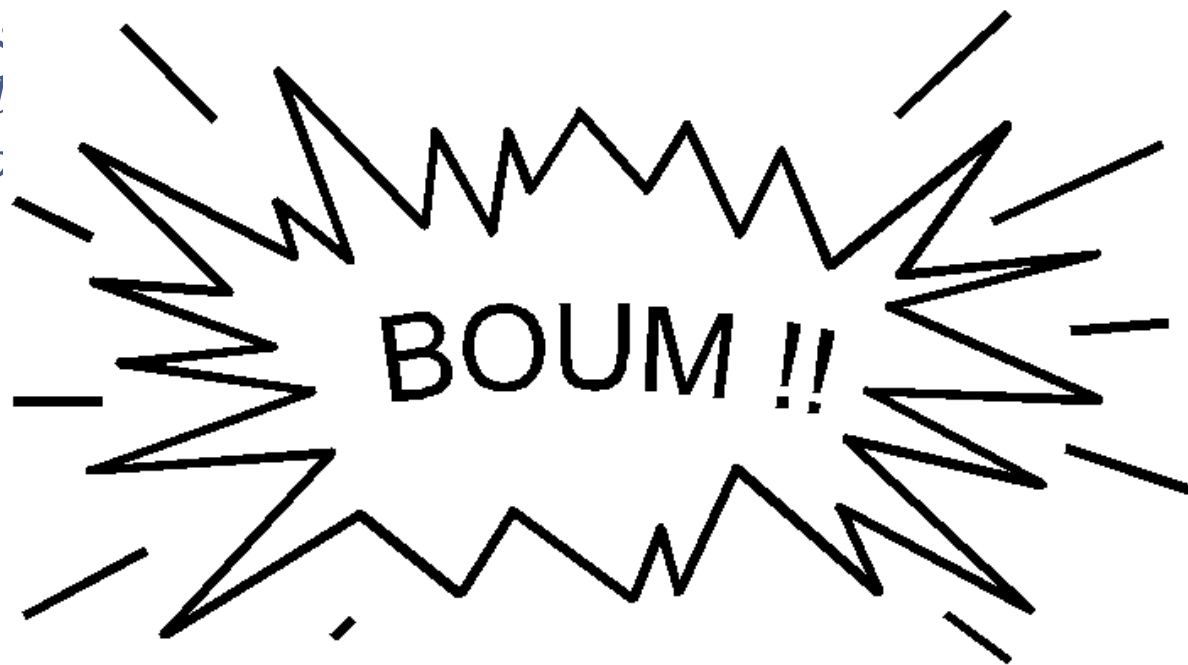
Demande faite au SPPPI

- *Quelles sont les attentes des populations et des collectivités en matière d'information en cas d'évènement ayant une perception forte, mais avec une gravité nulle ?*

Quelles sont les attentes des riverains

Mise en situation

Contexte « On s'imagine être un dimanche d'automne, chacun chez : d'une dizaine de kil que à ses occup vent. Tout à coup



Une détonation très forte retentit. Elle s'entend à des km à la ronde. Ce pourrait être une explosion, mais vous n'en savez rien. Une seule chose vous paraît certaine, c'est que le bruit provient du site industriel. »

Quel est votre premier réflexe ?

- Allumer la radio
- Demander aux voisins
- Ecouter les sirènes
- Panneaux messages variables
- Interrogations des mairies
- Appel de l'entreprise
- Le 17 ou le 18
- CIQ
- Ouvrir la fenêtre

Vers quel média vous tournez-vous en priorité ?

- Radio (France Bleue Provence, Maritima....)
- Internet (maritima.fr)
- Inforoute
- Codis
- Collectivités

Quel est le premier message que vous attendez ?

- Tout est sous contrôle.
- **Le comportement à adopter**
- Nature des produits, quantité, toxicité
 - Pas dans l'immédiat
- L'explication de l'évnt
- Lieu de l'évnt
 - Rapidement

*Reprenons la même situation, vous êtes cette fois à votre bureau,
un mardi à 10h30 du matin.*

Votre premier réflexe ?

- Rentrer chez soi
- Aller chercher ses enfants
- Sortir, voir

Est-ce que vos sources d'information seraient différentes ?



- Internet

Conclusion

- *Peut-on dire que nous tous ici présents, dans le cas d'un accident (ne présentant pas de danger) mais des nuisances gênantes, nos attentes, en tant que riverain d'un site industriel seraient majoritairement satisfaites si :*
 - *Nous avons l'information que :*
 - *Tout est sous contrôle*
 - *Comportement à adopter*
 - » *Très rapidement*
 - *Que cette information serait diffusée par la radio ou internet*

Que ce soit en semaine ou le week-end.

➤ **Fin de la mise en situation**

Ordre du jour

- 14h : Présentation SPPPI PACA (GH)
- 14h10 : Avancement du SPPPI (GH)
- 14h20 : ***Communication à chaud ou communication de crise ? quelles attentes, quelles réponses possibles ?***
 - **14h20 : Que se passe t-il en cas d'accident ?** (GH)
 - **14h30 : Retour sur l'incident du 07/08/11** (J. Payan
Directeur HSEQ, CPB)
 - **15h00 : Quelles attentes des riverains?**
 - **15h45 : Quelles attentes des collectivités ?**
 - **16h15 : Qu'en pensent les acteurs de terrain ?**

Quelles attentes des collectivités ?

- Information très rapide
- Directe entre les industriels et les collectivités
 - Pour diffusion d'un message générique avec le lieu de l'incident, les consignes, le lieu où trouver les info suivantes
- Etre destinataire des POI

Qu'en pensent les acteurs de terrain ?

- Sur toxicité, concentration, nature
 - Pas dans l'immédiat,
 - En clie ou en clic
 - après en communication à chaud de l'industriel
- Envoi de sms
 - Pas dans l'immédiat
- Renforcer le rôle du CODIS en tant que relais entre industriels & collectivités, médias
 - n° dédié à tous les industriels
 - Structure opérationnelle 24/24, 7j/7
 - Capable d'informer un grand nb de pers sur un message court.

Pistes d'améliorations & conclusions



- Système privilégié d'information de l'aéroport
- Étudier la mise en place d'un système de type info-route
- Systématiser les Clie après incidents
- Rex sur la gestion de la communication après crise et identifier les dysfonctionnements
- Continuer à développer les réflexes de la pop.
- Retransmettre les Clie sur les TV locales
- Travailler sur le message (cf GT info), vigilance par rapport au public cible
- Développer les réserves communales (cf retour sur Fos)
- Accepter que toute l'information n'est pas disponible immédiatement
- Diminuer les temps d'information
- Informer sur les périmètres (panneaux sur les routes...)

Cf principes communication à chaud

Merci pour votre participation